

Conseil communal d'Herbeumont
Compte-rendu de la séance du **27 décembre 2006**

Présents : MM. Mathelin C., Bourgmestre-Président ; Guillaume J., Gomez A., Werner E., Echevins ; Leroy C., Gengoux J., Masson T., Herson B., Conseillers ; Fontaine A., Secrétaire.

1. PV de la séance précédente.

Le Conseil communal, après lecture, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Voir texte annexé ci-contre.

3. Election du représentant au conseil de la zone de police

Le Conseil communal,

(...)

Constata que Monsieur Christian LEROY, candidat membre effectif, qui a obtenu la majorité absolue des votes exprimés est valablement élu ;

Par conséquent, le Bourgmestre constate que Monsieur Christian LEROY est élu membre effectif du Conseil de police ;

Constata que la condition d'éligibilité est remplie par Monsieur Christian LEROY et qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la loi du 07/12/1998 ;

La présente délibération sera adressée en deux expéditions au Collège provincial de la Province de Luxembourg, conformément à l'article 18 bis de la loi du 07/12/1998 et à l'article 15 de l'Arrêté royal du 20/12/2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal.

4. Désignation des délégués aux diverses intercommunales et déclaration d'apparement

Le Conseil communal, à l'unanimité, désigne les délégués aux diverses assemblées générales des intercommunales, comme suit :

A. AIVE – IDELUX – IDELUX-Finances :

Mathelin Catherine : apparement au CDH

Leroy Christian : MR

Herson Bénédicte : MR

Werner Eliane : MR

Debroux Jean : non déclaré.

B. IDELUX-Assainissement :

Mathelin Catherine : CDH

Leroy Christian : MR

Gomez Aurélien : MR

Werner Eliane : MR

Debroux Jean : non déclaré

C. INTERLUX – TELELUX – SOFILUX

Mathelin Catherine : CDH

Guillaume Jean : MR

Herson Bénédicte : MR

Werner Eliane : MR
Debroux Jean

D. AIOMS Centre-Ardennne (CHA)

Mathelin Catherine : CDH
Guillaume Jean : MR
Herson Bénédicte : MR
Masson Thierry : CDH
Debroux Jean : MR

Complémentairement, Monsieur Julien Gengoux, Conseiller communal, déclare s'apparenter au CDH.

5. Diverses représentations communales

A. Le Conseil communal, à l'unanimité, procède aux désignations suivantes en vue de sa représentation :

- SWDE : Werner Eliane.
- ALE : Masson Thierry, Leroy Christian et Gengoux Julien.
- Maison du Tourisme : Guillaume Jean au C.A. et Mathelin Catherine à l'A.G.
- Contrat Rivière Semois : Guillaume Jean
- Commission locale de l'accueil : Mathelin C., Masson T., Gomez A, et Gengoux J.
- COPALOC : Mathelin C., Masson T., Gomez A., Herson B., Magotiaux V. et Gengoux J.
- UVCW : Guillaume J.

B. Pour ce qui concerne la composition de la CLDR, le Conseil communal marque son accord sur les critères suivants en vue de la désignation des membres :

- 1) Répartition :
 - Conseil communal : 5 effectifs et 4 suppléants
 - Section Herbeumont : 8 « et 8 «
 - Section St-Médard : 6 « et 6 «
 - Section Straimont : 6 « et 6 «
- 2) Répartition par âge (diversité au niveau des tranches d'âge)
- 3) Répartition équilibrée hommes / femmes
- 4) Motivations.

6. Contrôle de caisse du Receveur

Le Conseil communal prend connaissance du rapport de Monsieur le Commissaire d'Arrondissement suite au contrôle de caisse du Receveur régional exécuté le 16/11/2006.

7. Travaux d'extension de l'aire de convivialité à la plage de Straimont

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Marque son accord sur le principe d'une présentation d'un projet de mise en valeur de l'extension de la zone de convivialité de la plage de Straimont, dont le budget maximumne pourra excéder 25.000 euros tvac.

L'étude de ce projet fera l'objet d'un concours et son financement sera assuré intégralement par les subsides européens octroyés dans le cadre du programme LEADER + « Au file de la Pierre ».

8. Subside 2007 au S.I.

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide l'octroi d'un subside de 12.030 euros en faveur du Syndicat d'Initiative d'Herbeumont pour l'année 2007.

9. Travaux de construction d'une école fondamentale à Herbeumont

Le Conseil communal,

Attendu que les opérations d'achat des bâtiments de l'école libre d'Herbeumont, sis rue des Ponts, ainsi que des terrains annexes sont terminées ;

Attendu qu'une démarche préalable a été effectuée auprès du SGISPS à Arlon permettant l'ouverture d'un dossier n° 84029/01/030 portant sur la subsidiation du projet de construction d'une école fondamentale ;

1. Marque son accord de faire construire une école fondamentale nouvelle pour les besoins de la section d'Herbeumont sur le site actuel des biens immobiliers communaux sis rue des Ponts à Herbeumont ;

2. Charge le Collège communal de désigner l'auteur de projet.

10. M.B. de la Fabrique d'église de Martilly

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 01/2006 ordinaire de la Fabrique d'église Martilly, présentée comme suit :

- Dépenses en + : 363,91 €

- Dépenses en - : 241,39 € Intervention communale supplémentaire : 122,52 €

11. Douzième provisoire

Le Conseil communal,

Attendu qu'il ne sera matériellement pas possible de présenter le budget communal de l'exercice 2007 avant le 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les besoins de liquider des dépenses obligatoires, notamment les traitements ;

A l'unanimité, décide d'accorder un 12^{ème} provisoire pour le mois de janvier 2007, sur base des montants accordés en 2006 pour le mois de janvier de la même année.

Huis-clos